

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 957

Artikel: Révision de la constitution bernoise : calendrier respecté
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la moindre résistance politique de la population locale.

Au moment de la votation sur Rail 2000, on avait demandé au citoyen de ratifier le choix des autorités car il garantissait une desserte optimale à toutes les régions de la Suisse.

Nous ne sommes pas opposé à une rationalisation de l'entreprise et à une meilleure utilisation des deniers publics. Mais supprimer des trains régionaux est une solution de facilité. Les ingénieurs aiment mieux plancher sur des tracés à grande vitesse que sur les moyens efficaces de remplir ces convois régionaux. Et si les citoyens répliquaient: pas un mètre de ces nouvelles lignes si vous nous supprimez des dessertes?

Se creuser les méninges

La seule question que devraient se poser les CFF est celle-ci: comment faire pour que beaucoup plus d'habitants de cette localité choisissent le chemin de fer pour se déplacer?

Et dans ce domaine, nos chemins de fer sont singulièrement en panne d'imagination: nouveau matériel léger, desserte différente, approche réelle de la population locale, responsabilisation des agents quant à la survie du train dans leur région, et; autant de voies qui ont été peu explorées.

Par exemple, on parle de la suppression du trafic ferroviaire entre Monthey et Saint-Gingolph; pourquoi ne pas envisager au contraire un service CFF de première qualité jusqu'à Evian et Thonon?

Un principe intangible devrait régir toute l'action des chemins de fer: le réseau, c'est comme la sécurité, on y touche que pour l'améliorer.

Le mandat des CFF doit stipuler une mission très claire qui pourrait servir de base à toute discussion future: assurer à tous les habitants de notre territoire une mobilité normale pour leurs divers déplacements afin que chacun garde la liberté de se passer de voiture. Si ce n'est pas le but visé, il faut mettre en doute la sincérité des jérémiades de nos hommes politiques au sujet des méfaits de l'accroissement de la circulation automobile. La suppression de n'importe quelle portion du réseau ferré hypothèque l'avenir. Et chacun le sait, à l'avenir le train! ■

LE PRODUIT ÉCOSOCIAL

Pour ne plus oublier la beauté d'un paysage

(jd) A partir de 1991, la République fédérale allemande calculera non seulement son produit social brut (PSB) mais également son produit écosocial. C'est le président de l'Office fédéral de la statistique qui l'a annoncé récemment. La législation allemande de promotion économique, adoptée en 1967, vise la stabilité des prix, un niveau élevé d'emploi et l'équilibre de la balance commerciale; pas un mot de l'environnement et de l'équilibre écologique. Or il apparaît que les dommages au milieu naturel au cours des dernières décennies ont progressé plus vite que la production de biens et de services. Selon des sources scientifiques, le coût des dépôts écologiques équivaudrait à 10% du PSB. L'établissement du produit écosocial — bilan des émissions et de leur coût, évaluation de la moins-value de la qualité de l'environnement — doit permettre d'affiner la connaissance des effets écologiques de la croissance et fournir des

références nouvelles pour la conduite de la politique économique.

Bien que le taux de chômage s'élève à 8%, les syndicats allemands sont favorables à faire de l'équilibre écologique l'un des objectifs de la politique économique. Les organisations patronales et les experts économiques du gouvernement continuent par contre de donner la priorité à la croissance, seule à même de financer les coûts de la protection de l'environnement. Mais cette course-poursuite n'a guère de sens: on ne peut justifier un développement économique qui engendre des nuisances pour financer l'élimination de ces nuisances. Seule une conception nouvelle de la croissance permet de briser ce cercle vicieux, une croissance basée sur l'utilisation minimale des ressources naturelles non renouvelables et qui permet de diminuer la charge sur l'environnement. ■

(Information tirée du *Tages Anzeiger*, du 16 mai 1989)

RÉVISION DE LA CONSTITUTION BERNOISE

Calendrier respecté

(cjp) Nouvelle étape dans la révision de la constitution bernoise, avec la publication d'un volumineux rapport sur la procédure de consultation organisée l'année dernière. Ce ne sont pas moins de 45 partis (ou sections de partis), 17 organisations économiques, 77 groupes et associations, 18 communes ou églises, 11 institutions cantonales, 17 services cantonaux et 393 particuliers qui ont répondu, ce qui fait un total de 578 réponses et de 11'990 propositions. Précisons que 35'000 exemplaires du projet de constitution avaient été distribués, d'office ou sur requête. Sur les 578 réponses, 39 étaient rédigées en français, ce qui en représente le 6,7% et correspond à la proportion de francophones habitant le canton. Il y avait même une réponse en italien émanant de la *Comunità italofona*, reproduite dans sa langue d'origine dans le rapport, ce qui est une innova-

tion à Berne et correspond à l'avis d'un participant qui envisage un statut linguistique particulier pour la capitale fédérale.

Le rapport est très complet; il donne des indications permettant de faire le point sur les différents articles à l'origine d'une remarque et propose également une analyse statistique des avis exprimés sur les 139 articles du projet officiel du professeur Zaugg. Les deux projets rédigés par la Liste libre et par un juriste d'Ostermundigen sont également reproduits dans ce document.

Une commission va maintenant être chargée de l'examen de ce rapport. Elle aura le choix entre aller de l'avant ou suivre l'avis de certains milieux bourgeois opposés à une révision.

Les plus optimistes espèrent bien remplacer la charte cantonale du XIX^e siècle par un texte pour le XXI^e.